



BALCON, PATIO, GARDE-CORPS – LISTE DES DOCUMENTS REQUIS RÉSIDENTIEL

- 1- Formulaire dûment rempli et signé par le propriétaire du terrain ou son représentant
 - 2- Lettre d'autorisation ou une procuration si le requérant représente le propriétaire
 - 3- Preuve de propriété (exemple: acte de vente récent) ou autre document attestant le nom du propriétaire
 - 4- S'il s'agit d'une copropriété, une lettre d'autorisation de l'association des copropriétaires autorisant le projet en question
 - 5- Lettre descriptive sur l'étendue des travaux
 - 6- Photographies des façades existantes du bâtiment
 - 7- Copie du certificat de localisation le plus récent
 - 8- S'il s'agit d'un remplacement d'un balcon ou d'un patio existant sans aucun agrandissement de la surface, soumettre :
 - Plan d'implantation de l'existant
 - Les photos du balcon ou du patio existant
 - Élévation indiquant les dimensions du balcon ou du patio et les détails des escaliers et du garde-corps
 - Photo des matériaux proposés
 - 9- S'il s'agit d'un ajout de balcon ou de patio **ou** d'agrandir la surface du balcon ou du patio existant, soumettre :
 - Plans d'implantation **existants et proposés**, dimensionnés et à l'échelle, montrant obligatoirement : les limites du terrain et les marges du recul, le bâtiment principal, les bâtiments accessoires, accès véhiculaire et toute structure existante
 - Calcul des superficies **existantes et proposées** des surfaces imperméables sur le terrain
 - Élévation du balcon ou du patio, incluant les dimensions et les détails des escaliers et du garde-corps
- Important:** Les plans d'implantation qui ne sont pas préparés par un arpenteur-géomètre, doivent être réalisés en référence au plan du certificat de localisation à jour.
- 10- Estimation générale des couts détaillés des travaux proposés
 - 11- Frais applicables : \$20

Veillez noter que selon la nature et la complexité du projet, la Ville de Baie d'Urfé se réserve le droit d'exiger tout autre document nécessaire en vue d'établir une meilleure compréhension du projet et d'assurer sa conformité à toute réglementation applicable.